

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 DÉCEMBRE à 19H00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune.

La convocation a été adressée le 02 décembre 2020.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean-Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean-Claude RICHARD, Evelyne DAVID, Jessy GONET, Marie-Pierre BOUGREAU, Alain IZOPET, Julien GAURON, Fabienne BAUDON, Laetitia GUARY, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Natacha DECOURT, Anne MOLVEAU

Étaient excusés : Janine PERROT, Angélique PETIT donne pouvoir à Florence BOULLIER

Madame Laetitia GUARY est désignée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la réunion, Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de rajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église
- Subvention pour les jouets de Noël à la coopérative scolaire

Le conseil municipal accepte le rajout des points supplémentaires proposés.

086/2020 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

087/2020 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire fait part de ses excuses pour l'envoi tardif du règlement à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture de celui-ci et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour, 3 abstentions) :

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Saint-Épain pour le mandat 2020-2026.

088/2020 : Entreprise BV2i – Travaux de rénovation du Presbytère – Avenant n°1

Madame le Maire rappelle la délibération n°63/2020 du 29 juillet 2020 portant approbation des avenants n°1 des entreprises BV2I et QUATTO-CLIM, dans le cadre des travaux de rénovation du presbytère.

Il s'avère que les prestations de l'entreprise BV2I sont modifiées, aussi elle présente le nouvel avenant d'un montant de 16 859.50 € (au lieu de 15 604.46 €)

Elle précise que :

- l'avenant de l'entreprise QUATRO CLIM reste inchangé, soit 15 604.46€ HT
- le montant du marché des travaux initialement de 290 289.11 € ht passerait à 322 753,13 € ht
- que les crédits inscrits au budget 2020 sont suffisants.

Et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise BV2I d'un montant de 16 859,50 € ht en lieu et place de celui validé le 29 juillet 2020 ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ;**

089/2020 : Désignation des membres de la CLECT de la CCTVV

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire informe qu'il y a lieu de désigner deux membres pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Madame le Maire propose de désigner :

Florence BOULLIER (titulaire) et François LIARD (suppléant)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE Florence BOULLIER, Maire et François LIARD, 1^{er} adjoint membres de la CLECT.**

090/2020 : Rapport annuel d'activités 2019 de la CCTVV

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne**

091/2020 : FDSR 2021

Madame le Maire fait part d'un courrier du Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire concernant le Fonds Départemental de Solidarité Rurale – FDSR 2021- et sollicitant les dossiers de demande des communes pour le 31 décembre 2020.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander à bénéficier de l'enveloppe « socle » FDSR 2021 pour les travaux de rénovation de l'église dont le montant prévisionnel des travaux est fixé à 314 650 € HT pour la totalité des travaux y compris maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de solliciter une subvention au titre du FDSR 2021 concernant les travaux de rénovation de l'église,**
- **Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant,**
- **Valide le plan de financement ci-dessus**

092/2020 : DETR 2021

Madame le Maire fait part d'un courrier de Madame la Préfète concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2021 - et sollicitant les dossiers de demande des communes pour le 20 janvier 2021.

Madame le Maire propose au Conseil de présenter le projet de rénovation de la salle des fêtes dont le montant prévisionnel est fixé à 584 085.00€ HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour le projet de rénovation de la salle des fêtes au taux de 40 % d'un montant total de 584 085.00 € HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.**

93/2020 Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la mission de maîtrise d'œuvre confiée à M. RUEL pour des travaux de rénovation de l'église, suivant contrat du 12/10/2015.

Elle précise que les travaux projetés, base des honoraires, s'élevaient à 200 000 €.

L'actualisation de l'avant-projet demandé au maître d'œuvre, par la nouvelle assemblée, se chiffre désormais à 290 000 €.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, dont les honoraires sont actualisés de 17 000 € HT à 24 650€ HT, et invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'ACCEPTER l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de M. RUEL relatif aux travaux de rénovation de l'église, portant ses honoraires à 24 650 € HT**
- **D'AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant et tout document s'y afférant.**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2021**

94/2020 Subvention pour les jouets de Noël à la coopérative scolaire

Karine LATOUCHE, adjointe au Maire, propose à l'assemblée que la commune apporte une participation financière pour les jouets de Noël 2020 pour les écoliers de maternelle résidants à Saint-Épain.

Le nombre d'enfants de maternelle résidant à Saint-Épain s'élève à 34 enfants pour l'année scolaire 2020-2021.

Karine LATOUCHE adjointe au Maire, propose de participer à hauteur de 15,00 € pour les 34 enfants inscrits dans l'école et résidants à Saint-Épain, soit une participation financière de 510,00 € à verser à la coopérative scolaire de l'école Raymond Queneau.

Karine LATOUCHE précise que la subvention 2020 pour les élèves du primaire a été donné en début d'année pour le voyage scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à verser une participation financière pour les jouets de Noël à hauteur de 15 euros par enfant pour les 34 élèves de maternelle résidants à Saint-Épain, soit un montant de 510,00 € à verser à la coopérative scolaire de l'école Raymond Queneau.**
- **Les crédits sont inscrits au budget 2020.**

Questions diverses

▪ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté portant opposition au transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la CCTVV va être pris.

▪ Madame le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal qu'un groupement de commande pour les sacs poubelles noirs est fait par la CCTVV. Après estimation pour la commune, la dépense serait estimée à environ 5 000€. Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

- Madame Karine LATOUCHE dit qu'il serait mieux de faire de la communication pour limiter les déchets plutôt que dépenser 5 000€
 - Monsieur Alain IZOPET pense qu'il faut inciter les gens à zéro déchet.
- Le conseil municipal décide de ne pas commander de sacs poubelles noirs.

▪ Madame le Maire fait part de plusieurs remerciements reçus :

- Madame Maria GOMBERT suite aux condoléances pour le décès de son mari Gérard GOMBERT, ancien combattant
- Famille MORIN, pour le décès d'André MORIN, ancien conseiller municipal
- L'Association ADEL Centre pour le versement de la subvention
- L'Association GYM Volontaire pour le versement de la subvention

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 20h00.

**Le Maire,
Florence BOULLIER**

